



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-043-2026-09

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Territoires - Parcours de soins

IDF-2026-09-22-00001 - Arrêté n°ARS-DD93 N°2026-017 portant
modification de l'arrêté n°2026-014 du 16 juin 2026 fixant la
composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint-Denis
(3 pages)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2026-09-04-00006 - Arrêté modificatif du 04 septembre
2026 portant modification de la composition du Conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne (2 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2026-09-22-00001

Arrêté n°ARS-DD93 N°2026-017 portant
modification de l'arrêté n°2026-014 du 16 juin
2026 fixant la composition du conseil de
surveillance du Centre hospitalier de Saint-Denis

ARRETE ARS-DD93 N°2026-017
portant modification de l'arrêté n°2026-014 du 16 juin 2026
fixant la composition du conseil de surveillance
du Centre hospitalier de Saint-Denis

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6 et R. 6143-1 et suivants ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la création de nouvelles intercommunalités ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu l'arrêté SG/DRH 2025-07 du 1^{er} juin 2025 de Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France portant nomination de Madame Emmanuelle LATOUR aux fonctions de Directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Vu l'arrêté N° DS 014/2025 du 12 juin 2025 de Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature à Madame Emmanuelle LATOUR, directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu le compte rendu délibératoire en date du 30 juin 2026 élisant les nouveaux représentants de la Métropole du Grand Paris au conseil de surveillance ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour de la composition du conseil de surveillance ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Centre Hospitalier de Saint-Denis (2, rue du Dr Delafontaine 93205 Saint-Denis) est un établissement public de santé de ressort communal dont le conseil de surveillance est composé de 15 membres.

ARTICLE 2 : La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint Denis, telle que fixée par l'arrêté n° 2026-002 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 12 février 2026 est modifiée comme suit :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **Monsieur Mathieu HANOTIN**, représentant la Métropole du Grand Paris ;

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 5 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et au recueil des actes administratifs de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 22/09/2026

Pour le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France

La Directrice de la Délégation départementale
de la Seine-Saint-Denis

SIGNE

Emmanuelle LATOUR

ANNEXE DE L'ARRETE N°2026-017

Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Denis

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **M. Bally BAGAYOKO**, maire de Saint Denis, commune siège de l'établissement principal ;
- **Mme Isabelle PELTIER**, maire-adjointe de la commune de Saint Denis, représentant la commune siège de l'établissement ;
- **M. Hervé CHEVREAU et M. Mathieu HANOTIN**, représentants la Métropole du Grand Paris ;
- **Mme Oriane FILHOL**, représentant le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- **M. Farid BOUDAUD**, représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médicot techniques ;
- **Le Dr Fatima KADDARI et le Dr Joëlle LAUGIER** représentant la commission médicale d'établissement ;
- **M. Lucien Francois Novels (CGT) et Mme Marie Carmen Martinez -Soto (CFDT)**, représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- **Dr Mardoche SEBBAG**, (spécialiste en médecine générale), **et Dr Hichem BENMERDJA** (médecin généraliste), personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- **Mme Danielle SANCHEZ**, (France Alzheimer 93) et **Mme Sophie SABIN**, (directrice de la CPTS de Saint-Denis), en qualité de représentantes des usagers désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- **Le Dr Olivier PAZIAUD** (Président du directoire du Centre Cardiologue du Nord à Saint-Denis), personnalité qualifiée désignée par le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2026-09-04-00006

Arrêté modificatif du 04 septembre 2026
portant modification de la composition du
Conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne

**ARRÊTÉ modificatif du 04 septembre 2026
portant modification de la composition du Conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne**

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs, y compris travailleurs indépendants, au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 09 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 mars 2026 portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 04 septembre 2026 portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne ;

Vu la désignation formulée au titre des représentants des employeurs de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Guy-Michaël DALIN, chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 04 septembre 2026 portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-et-Marne est retiré.

Article 2

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs :

- *Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :*

Titulaires :

- Monsieur Guillaume VAILLANT en lieu et place de Madame Blandine GARCIN

Page 1 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants :

- *Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :*

Titulaires :

- Madame Blandine GARCIN (*sur siège vacant*)

Article 3

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 04 septembre 2026.

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Page 2 sur 2

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire
mnc-antenne-paris@sante.gouv.fr
21, rue Miollis – 75015 PARIS